

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un décembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-quatre, puis trente-cinq à partir de vingt heures cinquante-huit et trente-quatre de vingt-deux heures cinq à vingt-deux heures dix sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le quinze décembre précédent.

**Étaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mmes BASTIDE, BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON, Adjoints au Maire, Mmes GAUTIER, KAIS, M. REDON, Mme TRAIKIA, MM BENYAHIA (à partir de vingt heures cinquante-huit), M. GUY, Mme TAN, MM. LEROY J.P., BOURCIER, M. GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, M. ELMALEH, Mme CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC (jusqu'à vingt-deux heures cinq et à partir de vingt-deux heures), M. MATRAT, Mme AIT MOUFFOK, M. LEROY H, Mmes SAID ABDALLAH, PROSPERI, M. CHALLAL, Mme ROCH, M. BOUTIN, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. LE DANOIS représenté par M. KONIECZNY,  
M.BENYAHIA représenté par M.CHERFAOUI (jusqu'à vingt heures cinquante-huit)  
Mme KERNISSI représentée par Mme BLIN,  
Mme MHEBIK représentée par M. Hervé CHEVREAU,  
Mme YAZIDI représentée par Mme ESPINASSE,  
Mme COHEN représentée par M.TILLIET,  
M. TURKMEN représenté par M. SAIDANI,  
M. LE FLOCH représenté par Mme LE GLOANNEC,  
M. TAVARES représenté par M. BOUTIN,  
Mme DOUMBIA représentée par Mme PROSPERI

**Absente non représentée :**

Mme TRUONG NGOC absente de vingt-deux heures cinq à vingt-deux heures dix n'a pas participé au vote de l délibération n°24 « Modification du régime dérogatoire au principe du repos dominical des salaires/choix des dates autorisées pour l'année 2018 »

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Isabelle TAN ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM211217 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCÉDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2017**

L'assemblée délibérante a apporté une observation au procès-verbal.

M.CHALLAL apporte une modification page 21 : Il convient de lire : « Je ne voudrais pas offenser *et non enfoncer* le travail de Madame PONTHER parce que je sais que c'est une femme engagée...

**CM211217 - 3 – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA COMMUNE**

**PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'année 2018,

**APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2017**

**APPROUVE** : la Décision Modificative n°1 2017 récapitulant en section de fonctionnement et en section d'investissement les mouvements de crédits ci-après détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

## **CM211217 - 5 - AVANCE SUR SUBVENTION 2018 - CAISSE DES ÉCOLES**

**DECIDE** d'allouer à la Caisse des Ecoles (C.D.E) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2018, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2017.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

## **CM211217 - 6 - AVANCE SUR SUBVENTION 2018 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DECIDE** d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2018, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2017.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

## **CM211217 - 7 - AVANCE SUR SUBVENTION 2018 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES-ÉPINAY-SUR-SEINE**

**DECIDE** d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes-Epinay-sur-Seine (S.I.M.E.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2018, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2017.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

## **CM211217 - 8 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU B.P. 2018 - AUTORISATION AU MAIRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager ces dépenses dans un plafond maximum de 25 pour cent des crédits d'investissements, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2017.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 – 9 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DIAGNOSTIC ET PLAN D' ACTIONS 2018-2020**

**PREND ACTE** du diagnostic sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques d'Epinay-sur-Seine,

**APPROUVE** le plan d'actions 2018-2020 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 – 10 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LES GROUPES SCOLAIRES**

**CM211217 – 11 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2016.

**CM211217 – 12 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**DECIDE** de l'adhésion à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information pour un montant annuel de 830,00 € toutes taxes comprises,

**DIT** que la dépense sera prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 13 - L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

**APPROUVE** la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année scolaire 2017-2018 entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'Education nationale,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education nationale,

**DIT** que la dépense globale correspondant à ces actions, estimée à 208.254,00 € (deux cent huit mille deux cent cinquante-quatre euros), montant incluant les représentations des spectacles jeune public pour les scolaires, mais n'incluant pas les subventions aux établissements scolaires pour les projets internationaux, est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217- 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "PROMESS" - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2018,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**FIXE** le montant de la redevance versée par l'association « PROMESS » pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € T.T.C. par trimestre.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 15 - CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-SEINE POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES RELATIONS INTERNATIONALE (D.A.C.R.I.) RELATIVE AU DISPOSITIF « PARCOURS DE LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE » - ÉDITION 2017-2018**

**APPROUVE** la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis, attribuant à la Direction des Affaires Culturelles et des Relations Internationales une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.800,00 € au titre du dispositif « La Culture et l'Art au collège »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette convention.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 16 - AVENANT A LA CONVENTION DU 29 OCTOBRE 2015 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE POUR LA MAISON DU THÉÂTRE ET DE LA DANSE RELATIF A UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2017 POUR LE DISPOSITIF « LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE » - ÉDITION 2017-2018**

**APPROUVE** l'avenant 2017 avec le Département de la Seine-Saint-Denis, attribuant à la Maison du Théâtre et de la Danse une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 3.800 € au titre du dispositif « La culture et l'art au collège »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à cet avenant.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 17 - AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN DATE DU 29 OCTOBRE 2015 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS RELATIF A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 POUR LA MAISON DU THÉÂTRE ET DE LA DANSE**

**APPROUVE** l'avenant 2017 avec le Département de la Seine-Saint-Denis, attribuant à la Maison du Théâtre et de la Danse une aide financière de 30.000,00 € pour l'exercice 2017 au titre de « Théâtre de Ville »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à cet avenant.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 – 18 - CHARTE DE COOPÉRATION 2017-2018 PARCOURS CULTUREL AUTOUR DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DE LA PHILHARMONIE DE PARIS**

**APPROUVE** la Charte de coopération 2017-2018 pour un parcours culturel autour des ressources numériques de la Philharmonie de Paris, entre la ville d'Epina-sur-Seine, le Département de la Seine-Saint-Denis, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, et la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite charte ainsi que ses annexes et tout document relatif à cette charte.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 – 19 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 17-118A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN**

**APPROUVE** les termes de la convention de financement 2017 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 17-118A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel Félix Merlin, dont le financement est accordé dans la limite de 7.500,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 mars 2018.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 20 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 17-119A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE**

**APPROUVE** les termes de la convention de financement 2017 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 17-119A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel La Maison du Centre, dont le financement est accordé dans la limite de 2.335,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 mars 2018.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 21 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 17-120A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES**

**APPROUVE** les termes de la convention de financement 2017 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 17-120A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel La Source – Les Presles, dont le financement est accordé dans la limite de 3.672,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 mars 2018.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 22 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 17-121A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ÉCONDEAUX**

**APPROUVE** les termes de la convention de financement 2017 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 17-121A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel des Econdeaux, dont le financement est accordé dans la limite de 5.562,00 €.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 mars 2018.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 23 - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCÈS A LA FORMATION D'APPROFONDISSEMENT AU B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'organisme de formation I.F.A.C. 93,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**FIXE** la participation des jeunes auprès de l'I.F.A.C. à 30,00 €.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM211217 - 24 - MODIFICATION DU RÉGIME DÉROGATOIRE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS / CHOIX DES DATES AUTORISÉES POUR L'ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la liste des 12 dimanches retenus pour les branches d'activités désignées en annexe 1,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avant le 31 décembre 2017, l'arrêté municipal réglementant l'ouverture des dimanches désignés sans que cela ne soit toutefois, une obligation pour les commerçants d'ouvrir à chaque date retenue pour sa branche d'activité.

Ont voté Pour : 42

Contre : 2 MM.CHALLAL, BOUTIN

*Favorable à la majorité*

#### **CM211217 – 25 - ADHÉSION AU RÉSEAU DES CENTRES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION DE CENTRE VILLE EN MOUVEMENT**

**AUTORISE** l'adhésion au Réseau des Centres Villes Durables et de l'Innovation de Centre-Ville en Mouvement,

**DIT** que la dépense annuelle est de 1.500,00 € T.T.C.,

**DIT** que la dépense sera prélevée au budget Communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

#### **CM211217 – 26 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des décisions prises en novembre 2017, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

#### **CM211217 - 27 - MOTION DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPINAY-SUR-SEINE «POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS AIDES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE»**

Le Gouvernement a annoncé à la fin de l'été 2017 la réduction du nombre de contrats aidés qui sera effective à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur Daniel LE DANOIS, Adjoint au Maire en charge des Affaires scolaires, a été saisi à plusieurs reprises par les représentants des parents d'élèves inquiets de la disparition de ces emplois.

Bien que n'ayant pas initialement vocation à être pérennes, les personnes employées aujourd'hui par l'intermédiaire des contrats aidés répondent à un besoin réel au sein de l'éducation nationale.

Ces suppressions, décidées de manière brutale et sans proposition alternative immédiate, auront un impact direct et important sur le bon fonctionnement des écoles dans nos territoires qui connaissent par ailleurs déjà de grandes difficultés.

Par cette motion, **le Conseil Municipal**,

**AFFIRME** son soutien aux parents d'élèves et aux équipes enseignantes pour le maintien de ces emplois,

**DEMANDE** au Gouvernement de réexaminer les conséquences de la suppression de ces postes et de maintenir ces emplois utiles pour l'avenir des jeunes Spinassiens.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes.

Le **22 DEC. 2017**

La Secrétaire,



Isabelle TAN

Le Maire,



  
Hervé CHEVREAU